

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 4 février 2015 à 18 h

Présents : Séverine AMIC ; André BALANDREAU ; Olivier BARLET ; Laurence BERGER ; Yan BERNARD ; Rémy MARGIELA ; Julie CHAUDESAIGUES ; Marylène DELMARRE ; Jean-Louis LIOTAUD.

Excusés : Angélique BOUDOU ; Agnès PETIT.

Secrétaire de séance : Olivier Barlet

Ordre du jour :

2015-01	Création d'un poste à temps non-complet d'agent administratif 2ème classe 34 heures hebdo
---------	--

Rémy Margiela s'est absenté pour cette discussion.

Invitée par Monsieur le Maire à présenter les raisons de cette création qui affecterait son poste, Stéphanie Margiela explique que son temps de travail (9 heures par semaine) ne suffit pas pour s'acquitter de ses tâches à la mairie des Pilles et qu'elle fait régulièrement des heures supplémentaires bénévoles. Ne voulant pas augmenter ses heures de secrétaire de mairie et préserver ainsi son mi-temps sur l'exploitation agricole de son mari, elle préfère démissionner de son poste à Vinsobres pour ne plus travailler qu'aux Pilles. Etant donné son statut d'agent territorial, une création de poste à 34 heures lui permettrait de conserver ses droits à la retraite, sachant qu'elle ne ferait donc qu'un mi-temps.

Olivier Barlet, adjoint au budget, demande des précisions sur les incidences budgétaires d'une telle décision. En 2015, cela ne serait concret qu'à la mi-année, à partir du mois de juillet. Son salaire actuel est légèrement supérieur au SMIC (10,20 €, le SMIC étant à 9,61) : 382,20 € brut par mois pour 9 heures hebdo, avec 196 € de charges patronales. Cette mesure aurait donc un surcoût pour le budget communal de 578 € par mois puisqu'elle doublerait son nombre d'heures aux Pilles. L'impact pour 2015 serait donc de 3 468 €.

Le Maire insiste sur le fait qu'elle aurait ainsi davantage de temps pour rédiger les dossiers de demandes de subventions et qu'il faudrait de toute façon lui payer ses heures supplémentaires.

L'ensemble du conseil s'accorde sur le fait que pour le bon fonctionnement de la commune, il faut accéder à cette proposition et vote à l'unanimité la délibération.

2015-02	Enquête publique parcellaire en vue d'établir une servitude de passage pour des canalisations d'assainissement collectif
---------	---

Le Maire lit au conseil la proposition de délibération.

Suite aux questions de divers conseillers, il rappelle l'historique de la relation avec les propriétaires de la parcelle B 39, M. BONTEMPS et Mme DELORME.

Il indique que lorsqu'elle était membre du conseil municipal, dans la mandature précédente, Mme DELORME ne s'est pas opposée au projet d'assainissement collectif.

Registre des Délibérations du 4 février 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Une enquête d'utilité publique sur le projet a bien eu lieu comme la loi l'exige : il s'agissait d'une enquête de zonage pour déterminer les zones concernées. Cette enquête n'a donné lieu à aucune opposition, si bien qu'une nouvelle enquête n'a pas été lancée sur le projet détaillé pour des raisons évidentes de coût et de délai. Une nouvelle enquête d'utilité publique n'aurait en effet été obligatoire que si des citoyens en avaient fait la demande. Les bailleurs n'auraient pas accordé leurs subventions si les procédures légales n'avaient pas été respectées. Une réunion publique d'information le 16 avril 2013 a permis de présenter le projet en grands détails avec fourniture de tous les plans et aucune demande d'enquête d'utilité publique n'a été formulée, ni pendant ni jusqu'à l'ouverture des travaux le 5 mai 2014.

Le zonage ainsi adopté par enquête publique implique de passer les canalisations dans les digues de protection contre les crues, construites après les inondations de 1992. Bien que réalisées sous maîtrise d'ouvrage publique (SIDREI - Syndicat intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure), ces digues ne sont pas sur une emprise foncière publique et sont considérées par les riverains comme leur propriété. M.TACHE, ancien maire des Pilles et président du SIDREI, avait engagé une démarche auprès de tous les propriétaires pour qu'ils cèdent l'emprise de la digue à la commune, ce qui aurait simplifié les modalités d'exécution des travaux et débarrassé les propriétaires de leurs obligations d'entretien des digues, mais plusieurs d'entre eux ont refusé.

La nouvelle municipalité, soucieuse de dialogue et d'apaisement, a travaillé avec le département pour proposer une solution alternative afin de ne pas retarder l'exécution des travaux. Ce fut fait lors d'une réunion des propriétaires riverains le 18 juin 2014 au village où furent proposées des servitudes de passage pour les canalisations en attendant que la situation des digues soit clarifiée, lorsque seront opérés les choix d'application de la nouvelle réglementation GEMAPI dans notre région.

Tous les riverains ont signé cette convention de servitude, à l'exception des propriétaires de la parcelle B 39, M. BONTEMPS et Mme DELORME qui étaient présent à la réunion du 18 juin mais ont entamé des démarches par lettres recommandées à partir du 8 juillet 2014, soit deux mois après le démarrage des travaux. Le Maire insiste qu'à chaque étape, il a essayé de nouer un dialogue oral avec eux, les invitant à passer en mairie pour envisager ensemble les problèmes et chercher une solution, ce qu'ils ont toujours refusé. Il leur a également envoyé des lettres les appelant à la même chose.

Tous ces courriers ayant été adressés par lettre recommandée en mairie ou à la préfecture et n'étant donc pas personnels, le Maire ne déroge pas à la règle de confidentialité en les lisant au conseil.

Le 8 juillet 2014, ils ont demandé au préfet de la Drôme (et non au sous-préfet situé à Nyons) le dossier des travaux d'enrochement réalisés après les crues de 1992.

S'étonnant de ne pas recevoir de réponse, ils ont réécrit le 23 juillet au préfet de la Drôme appelant au "respect du cadre réglementaire pour l'établissement d'une servitude" et demandant une enquête publique tout en réfutant la légalité juridique du terme de "digue" utilisé dans les documents municipaux.

Le 10 septembre, une lettre recommandée adressée au Maire indiquait que "malgré nos multiples démarches et demandes, nous n'avons toujours pas obtenu le dossier de travaux de l'enrochement situé sur le sol de notre propriété".

Ils ont finalement reçu ce dossier du SIDREI, le Maire les ayant orientés vers cet organisme, mais son contenu ne les a pas fait changer de position.

Pour ne pas devoir les désigner lors de la réunion de village du 1er novembre 2014, le Maire s'est adressé à nouveau à eux pour les prévenir qu'il serait bien obligé de

Registre des Délibérations du 4 février 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

répondre aux questions et de mentionner leur opposition à la poursuite des travaux. Et cela toujours dans l'espoir de trouver une solution en commun. Ils ont répondu par une lettre indiquant : "nous ne souhaitons dorénavant communiquer avec vous que par voie écrite".

Cependant, lors de cette réunion de village organisée par la mairie, M. BONTEMPS a longuement pris la parole. Suite à cela, le Maire leur a encore écrit une lettre le 3 novembre, réitérant ce qu'il avait déjà écrit dans sa lettre du 7 avril 2014 : "Je reste ainsi que mes adjoints à votre disposition pour répondre de vive voix à vos questions et écouter vos suggestions. Nous ne sommes pas si éloignés que nous ne puissions parler et dialoguer". Il a rappelé que la servitude de passage des tuyaux était "issue d'une recherche de dialogue et d'unité, dans l'esprit de ce que nous essayons de mettre en place dans le village pour bien vivre ensemble". Il écrivait également : "Vous semblez avoir réuni des éléments qui pourraient faire avancer le débat et que nous ne connaissons pas forcément", les invitant à les partager avec tous. Il ajoutait : "Nous sommes bien sûr très inquiets du blocage des travaux qu'entraîne votre refus. Il risque d'entraîner des frais importants pour un village au budget que vous savez très serré, voire de remettre en cause les subventions". Et il terminait par : "Je vous invite à laisser au passé ce qui est au passé et à voir l'avenir. Un conflit ne se résout que dans un compromis, et donc par un dialogue". Non sans ajouter : "Si en revanche vous persistez dans le refus du dialogue, nous serons contraints de mettre en œuvre les mesures légales que nous indiquera la préfecture, avec toutes les conséquences financières pour la commune que devront porter les habitants collectivement, sans oublier les conséquences du blocage des travaux et surtout la prolongation de la pollution de la rivière".

La réponse fut laconique, en date du 8 novembre : "L'institution d'une servitude de passage est soumise à un cadre réglementaire défini dans les articles L 152-1, R 152-1 à R 152-15 du Code rural. Nous vous demandons de vous y conformer".

Le sous-préfet de Nyons, consulté, a proposé de les recevoir mais devant leur refus d'un rendez-vous rapide et pour ne plus mettre en danger les sommes considérables déjà investies dans ces travaux, il a alors conseillé de lancer sans plus attendre l'enquête parcellaire d'utilité publique.

Le Maire insiste sur le fait qu'en accord avec ses adjoints, il a toujours proposé le dialogue direct, que celui-ci a toujours été refusé, et qu'il va maintenant de l'intérêt général de régler cette affaire par les mesures légales au plus vite.

L'ensemble du conseil s'accorde sur le fait qu'il faut malheureusement en passer par là et vote à l'unanimité la délibération.

	Don de 1500 € à la commune
--	-----------------------------------

Le Maire indique que M. TACHE, ancien maire, verse à la commune une somme de 1500 € qu'il vient de toucher en échange d'un hangar Algeco d'occasion.

	Préparation du budget 2015
--	-----------------------------------

Olivier Barlet, adjoint au budget, fait le point sur les capacités d'autofinancement de la commune et donne la liste des projets et dépenses exceptionnelles prévus en 2015.

Il indique que les travaux actuels de la **mairie** grèvent la capacité d'autofinancement mais sont importants, les locaux actuels étant trop étroits, les archives empilées et les conditions de travail des secrétaires et des conseillers difficiles.

Registre des Délibérations du 4 février 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Rémy Margiela, 1er adjoint, explique l'importance du projet de **microcrèche** qui serait, s'il est finalement adopté à la suite de la réunion du 12 février des mairies intéressées à participer dans le Haut-Nyonsais, du fait de notre position de passage pour beaucoup de salariés, une avancée essentielle pour toute la région. Un accueil de 10 enfants toucherait entre 30 et 35 enfants puisqu'ils ne sont pas confiés tous les jours. C'est encore en dessous du besoin mais ce serait déjà une belle avancée. La microcrèche serait ouverte, après travaux de mise aux normes, dans l'étage inférieur de l'ancienne école.

Il rappelle avoir passé avec le Maire et le 2ème adjoint beaucoup d'énergie pour convaincre les maires et rendre ce projet viable.

Le projet de microcrèche est largement financé par la CAF et le département, une partie restant bien sûr à la charge de la commune.

De même, le département nous soutient pour les matériaux nécessaires pour l'aménagement de **l'espace associatif** en face de la Halle, qui répondra aux besoins des associations, certaines devant laisser leurs locaux pour que la microcrèche soit possible.

Le Maire évoque la question du **ralentissement** de la route RD94 qui est encore en discussion avec la gendarmerie et le département : la solution proposée sera soumise à débat.

Séverine Amic rappelle que la place de l'Olivier va être aménagée pour mieux recevoir le **marché producteurs**, avec un espace de convivialité autour d'une buvette. Les branchements électriques sont à prévoir.

Marylène Delmarre indique que l'éclairage de l'Eglise serait à refaire, important pour les concerts prévus.

Rémy Margiela et le Maire évoquent la poursuite de l'aménagement de la place St Denis et du parking du cimetière, et un "jardin de curé" (plantes aromatiques) près de l'Eglise.

Rémy Margiela rappelle que les PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales), dont l'économie s'ancre dans les terrains agricoles des Pilles et dans les actions menées par la municipalité pour dynamiser ce secteur, semblent une voie possible pour donner au marché et plus largement au village une spécificité et une attractivité.

Olivier Barlet indique que, muni des indications de chacun, il va maintenant travailler avec le Maire et la secrétaire de mairie au projet de budget primitif 2015 qui sera soumis au vote à un prochain conseil en présence de la Trésorière de Nyons.

	Comité des fêtes
--	-------------------------

Olivier Barlet indique que l'Assemblée générale du comité des fêtes a été fixée avec son président Angelo Lali au mercredi 11 février à 20 heures à la salle des fêtes.

Il appelle les membres du conseil à solliciter directement des habitants à participer pour que le comité des fêtes devienne un vrai outil de convivialité aux Pilles.

	Foire du 11 novembre
--	-----------------------------

Marylène Delmarre, que la restauration de la traditionnelle Foire de la St Martin aux Pilles, le dimanche suivant le 11 novembre (le 15 novembre en 2015) - qui eût ses heures de gloire avec une véritable incidence régionale - paraît un projet à envisager, à la fois économique et patrimonial, en l'accentuant sur cette spécificité.

Elle indique que des réunions vont avoir lieu pour approfondir cette idée soutenue par l'Association "Les Pilles, Histoire et patrimoine".

Registre des Délibérations du 4 février 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

	Lancement de la salle associative
--	--

Le Maire rappelle que la subvention obtenue du département pour la salle associative ne couvre que les matériaux et que le travail est donc à la charge de la commune.

Après discussion, le conseil appelle donc à une journée collective aussi conviviale que possible pour déménager les affaires du comité des fêtes qui se trouvent dans ce local actuellement pour les entreposer dans un endroit aménagé sur un lit de gravier sous la Halle de façon à permettre le démarrage des travaux d'électricité, eau et plaquage des murs.

Le conseil s'accorde pour ce chantier collectif sur la date du samedi 14 février à 9 heures : il convient en effet de ne pas tarder car les travaux de la microcrèche devront démarrer rapidement dans l'ancienne l'école, actuellement occupée par les associations, pour permettre son ouverture à l'automne 2015.

	Planning des commissions de travail
--	--

Les différentes commissions ont été envisagées au Conseil municipal :

1) Commission aménagements, travaux et carte communale :

Le Maire suivant les travaux eau-assainissement au jour le jour avec les entreprises et les différents aménagements faisant également l'objet d'un suivi régulier, il ne juge pas nécessaire de réunir cette commission pour le moment, les décisions étant purement techniques.

Il rappelle par ailleurs que la carte communale ou les questions de plan d'urbanisme, d'un coût important, ne pouvaient être envisagées dans l'immédiat : la commune reste donc régie par le Code national de l'urbanisme.

Par contre, indique Rémy Margiela, il semble important de rester à l'écoute de la réflexion intercommunale sur le Plan de cohérence territoriale.

Julie Chaudesaigues rappelant la question de l'aménagement de la Grande rue, le Maire indique que les travaux restants y seront réalisés à l'automne 2015 : une large concertation avec les habitants sera nécessaire en 2015 pour envisager la question des parkings, de la décoration et des espaces de convivialité. Des réunions seront donc prévues à cet effet.

2) Commission communication, patrimoine et culture :

Marylène présente les activités de l'Association Les Pilles, Histoire et patrimoine, très active, qui prend en charge efficacement les questions de patrimoine.

Yan Bernard indique que la question culturelle peut être actuellement envisagée avec les associations dans la commission correspondante.

Marylène Delmarre, Yan Bernard et Olivier Barlet font le point sur la communication (*Gazette, Les Pilles infos*, lepillles.fr) qu'un groupe de travail prépare régulièrement. Yan Bernard indique que la fréquentation du site internet augmente et qu'au mois de janvier, 1880 internautes sont venus en tout environ 4500 fois sur le site, un résultat très honorable pour un village de 250 habitants !

La Gazette est en préparation qui devrait sortir et être diffusée prochainement (ça semble peu mais c'est un gros travail !).

3) Commission social, jeunesse, associations :

Registre des Délibérations du 4 février 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Olivier Barlet indique qu'avec le soutien du comité des fêtes, 6 jeunes se retrouvent régulièrement le samedi matin pour l'atelier dessin/peinture de Lucienne Serain et produisent des merveilles inventives et colorées qui feront l'objet d'une exposition au moment du festival du cirque.

Il propose que la commission jeunes se réunisse à l'approche du printemps pour envisager les activités en extérieur.

Après discussion, il est décidé que les associations sont conviées à une rencontre le 10 mars à 19 heures en mairie pour envisager conjointement l'aménagement de l'espace associatif, les événements à préparer, les questions qui émergent.

4) Commission développement économique et environnement :

Rémy Margiela rappelle qu'un travail d'information et d'organisation est nécessaire pour relayer les campagnes du CEDER (comme sur les économies d'énergie), les appels d'offre en commun, les achats groupés, les travaux d'isolation (cf. la nouvelle loi de mise aux normes avec crédits d'impôt), l'opération façades, l'installation de panneaux solaires, etc.

Le conseil ne fixe pas encore de date de réunion pour ne pas trop les multiplier mais se promet de le faire à l'avenir.

5) Commission sur la réforme des rythmes scolaires

Olivier Barlet indique que le comité bipartite Aubres-Les Pilles de quatre membres fonctionne très bien (Rémy Margiela et Olivier Barlet pour les Pilles, Maria-José Pereira et Malika Mondon pour Aubres) mais qu'il serait intéressant que cette commission réunisse les Pillois intéressés et les seconde dans leur réflexion, notamment dans l'élaboration d'un PEDT (Projet éducatif de territoire), nécessaire au maintien de la subvention d'Etat pour les TAPs (temps d'activités périscolaires).

Une date de réunion sera prochainement proposée.

Questions diverses

PPAM : un projet de pôle de formation, de rencontre et de recherche

Rémy Margiela expose le projet qui mûrit en ce moment d'un pôle de formation, de rencontre, de recherche et de pépinière d'entreprises autour des PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales). La grande maison de Jean-Louis Liotaud serait idéale pour un tel projet et le coût d'un tel projet est étudié, qui demanderait une mobilisation régionale.

Parking du cimetière

Le Maire indique que l'accord de l'Agence de l'eau pour faire un parking de 400 m² sur le terrain acquis par la commune en contrebas du cimetière permettra aux habitants de cette partie du village de pouvoir se garer.

Ce terrain servira également d'étape pour la Voie douce "Au fil de l'Eygues", muni de toilettes (connectées sur le réseau d'assainissement : les canalisations sont en place) et d'un espace pique-nique.

Un jardin botanique est également envisagé.

Festival de cirque "Pilles sous les étoiles"

Yan Bernard indique qu'une réunion d'information et d'organisation est prévue le vendredi 6 février. Il reste encore un petit trou dans le budget à combler et donc de

Registre des Délibérations du 4 février 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

bonnes idées à trouver pour le financement. Un appel à bénévoles va être fait pour les différentes tâches et pour l'hébergement des artistes.

29 avril : animation pour l'école

Rémy Margiela indique qu'un spectacle de cirque est prévu à cette date sous le chapiteau du festival pour l'école d'Aubres-Les Pilles et que le retour à pied sur Aubres pourrait être l'occasion d'une introduction à la faune et la flore par ses soins.

Le maire lève la séance à 22 h 30.

Registre des Délibérations du 4 février 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Feuille d'émargement

SEANCE DU MERCREDI 4 FEVRIER 2015 A 18H

Numérotation des délibérations	Objet des délibérations
2015-01	Création d'un poste à temps non-complet d'agent administratif 2ème classe 34 heures hebdo
2015-02	Enquête publique parcellaire en vue d'établir une servitude de passage pour des canalisations d'assainissement collectif

Les Conseillers :

<i>Séverine AMIC</i>	<i>André BALANDREAU</i>	<i>Olivier BARLET</i>
<i>Laurence BERGER</i>	<i>Yann BERNARD</i>	<i>Absente</i> <i>Angélique BOUDOU</i>
<i>Julie CHAUDESAIGUES</i>	<i>Marilyne DELMARRE</i>	<i>Jean-Louis LIOTAUD</i>
<i>Rémy MARGIELA</i>	<i>Absente</i> <i>(procuration Olivier BARLET)</i> <i>Agnès PETIT</i>	